

ID	FOR02
Dernière mise à jour de la fiche technique	03/09/2026
Domaine	Ressources humaines
Sous-domaine	Formation
Nom de l'indicateur - court	Nombre de diplômés en soins infirmiers ayant obtenu leur diplôme au Luxembourg
Justificatif	Cet indicateur renseigne sur la production nationale de diplômés en soins infirmiers. Il contribue à apprécier la capacité du système de formation luxembourgeois à former de nouveaux professionnels infirmiers susceptibles d'intégrer le système de santé (1). Le nombre de nouveaux diplômés en soins infirmiers constitue notamment un indicateur permettant d'apprécier le nombre potentiel de nouveaux entrants dans la profession infirmière (2). Il doit être interprété conjointement avec les indicateurs relatifs à l'entrée dans la pratique et aux professionnels en exercice afin d'apprécier plus largement la capacité du Luxembourg à répondre à ses besoins en ressources humaines en santé (1).
Nom de l'indicateur - détaillé	Nombre d'étudiants ayant obtenu, au cours d'une année donnée, une qualification en soins infirmiers à l'issue d'une formation dispensée au Luxembourg et permettant l'accès à la profession, exprimé en nombre de diplômés pour 100 000 habitants.
Définition de l'indicateur	Les diplômés en soins infirmiers correspondent aux étudiants ayant obtenu, au cours d'une année donnée, une qualification en soins infirmiers à l'issue d'une formation dispensée au Luxembourg et permettant l'exercice de la profession d'infirmier (3). La définition retenue est celle du Joint Questionnaire on Non-Monetary Health Care Statistics (JQNMHCS) (4). Conformément à cette définition, sont inclus les diplômés des programmes conduisant à une qualification d'infirmier professionnel - comprenant les infirmiers en soins généraux et les infirmiers spécialisés - ainsi que, le cas échéant, les infirmiers professionnels associés. Sont exclus les diplômés des programmes de sage-femme et des formations ne conduisant pas à une qualification reconnue en soins infirmiers. Les diplômés de Master ou de Doctorat en sciences infirmières sont également exclus afin d'éviter le double comptage de professionnels acquérant une qualification supplémentaire (2,3). Pour la période couverte par l'indicateur, les données luxembourgeoises proviennent de l'École nationale de santé (ENSA, anciennement LTPS : Lycée Technique pour Professions de Santé) et sont transmises à l'OCDE dans le cadre du JQNMHCS (3).
Calcul de l'indicateur	Numérateur Nombre annuel de diplômés en soins infirmiers ayant obtenu leur qualification au Luxembourg. Dénominateur Population résidente. Unité Nombre de diplômés pour 100 000 habitants.
Sous-groupes	
Comparaison internationale	Comparaisons possibles avec l'ensemble des pays participant au recueil OCDE (5). Pays de comparaison privilégiés : • Belgique • France • Allemagne • Pays-Bas

	• Suisse Aucune moyenne UE n'est présentée, celle-ci n'étant pas disponible dans les données utilisées (5).
Couverture des données	Temporelle : 2015-2024 pour la série luxembourgeoise actuellement disponible (5). Géographique : l'indicateur couvre les diplômés des établissements luxembourgeois délivrant une qualification reconnue en soins infirmiers (3).
Constats	Entre 2015 et 2024, le nombre de diplômés en soins infirmiers rapporté à la population au Luxembourg fluctue entre 10,2 et 14,6 diplômés pour 100 000 habitants. La valeur la plus élevée de la période est observée en 2016 (14,6 pour 100 000 habitants). Depuis 2022, ce taux est compris entre 10,2 et 10,4, correspondant aux valeurs les plus faibles observées sur la période. En 2024, le Luxembourg présente un nombre de diplômés en soins infirmiers rapporté à la population nettement inférieur à celui des pays de référence : Belgique (41,7), France (36,7), Allemagne (45,2), Pays-Bas (65,3) et Suisse (109,8 diplômés pour 100 000 habitants).
Limitations	L'indicateur mesure le nombre de diplômés et non le nombre de professionnels effectivement en activité au Luxembourg (2,3). Il ne prend pas en compte les professionnels ayant obtenu leur diplôme à l'étranger et dont la qualification a ensuite été reconnue au Luxembourg. Les différences d'organisation et de structure des formations infirmières entre les pays peuvent limiter la comparabilité internationale (2–4). Les évolutions temporelles peuvent également être influencées par des modifications de l'offre de formation, du périmètre couvert ou des modalités de collecte (3,4).
Remarques	L'offre de formation des professions de santé au Luxembourg a fait l'objet d'une réorganisation visant à proposer un parcours progressif et cohérent conduisant à plusieurs niveaux de qualification et à en renforcer l'attractivité (6). Dans ce cadre, l'offre universitaire en sciences infirmières a été développée avec un Bachelor d'infirmier responsable de soins généraux, accessible après les études secondaires, et quatre Bachelors d'infirmier spécialisé. Ces derniers sont accessibles aux personnes déjà titulaires d'un BTS infirmier en soins généraux ou d'un autre diplôme reconnu d'infirmier en soins généraux (6,7).
Source et gestion des données	Source de l'indicateur : OCDE Gestionnaire des données : Direction de la santé Source de données : Données de l'École nationale de santé (ENSA, anciennement LTPS : Lycée Technique pour Professions de Santé) transmises à l'OCDE dans le cadre du JQNMHCS (3).
	Annuelle
Références	(1) OECD. Health System Performance Assessment Framework for Luxembourg. OECD Publishing, Paris, 2026. (2) OECD. Health at a Glance 2025: OECD Indicators – Nursing graduates. OECD Publishing, Paris, 2025. (3) OECD. OECD Health Statistics 2025 – Definitions, Sources and Methods: Nursing graduates. OECD, 2025. (4) Eurostat, OECD, WHO Regional Office for Europe. Healthcare non-expenditure statistics – Manual and guidelines for completing the Joint Questionnaire on Non-Monetary Health Care Statistics (JQNMHCS). 2025. (5) OECD. OECD Health Statistics – OECD Data Explorer : Nursing graduates. Données consultées en août 2026.

	(6) Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Paulette Lenert, Claude Meisch et Corinne Cahen ont présenté la réforme de l'exercice et des formations de certaines catégories de professions de santé. Communiqué du 3 mai 2021. (7) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapport d'activité 2021. Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 2022.
Liens utiles	